



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Messieurs les IEN IO

Messieurs les Directeurs de CIO

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie, DSDEN
de Haute-Corse et de Corse du Sud

Ajaccio, le 22 septembre 2008

Rectorat

Service Académique
d'information et
d'orientation

dossier suivi par
Patrick DESPREZ
Téléphone
04 95 10 69 65
Télécopie
04 95 10 69 38
E-mail
csaio@ac-corse.fr

bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

Objet : Parcours de découverte des métiers et des formations

Réf. : Mise en œuvre de la loi d'orientation (B.O. n°31 du 01/09/2005)

Préparation de la rentrée 2008 (B.O. n°15 du 10/04/2008)

**Orientation parcours de découverte des métiers et des formations
(B.O. n°29 du 17/07/2008)**

Projet académique 2008-20012 AXA II

« l'école, un lieu de réussite et d'ouverture »

Les directives nationales en matière d'information des élèves, relayées par le projet académique impliquent la mise en œuvre dans chaque établissement, d'un programme d'information où des parcours de découverte des métiers et des formations tiennent toute leur place. A cet égard, je vous rappelle que depuis 2005, tous les élèves de 3^e doivent bénéficier d'une séquence d'observation obligatoire en milieu professionnel.

Si la circulaire du 11 juillet 2008 prévoit la généralisation des parcours précités, à la rentrée 2009, je souhaite néanmoins que le plus tôt possible, les conseils pédagogiques se saisissent de cette démarche afin que des actions soient proposées dans tous les collèges, dès cette année, aux niveaux 4^e et 3^e. Au lycée, on développera en particulier toutes les actions qui participent à une meilleure appropriation des choix d'études.

Je vous rappelle le nécessaire partenariat qu'il convient de développer avec les fédérations professionnelles, les entreprises et les chambres consulaires. A cet effet,

monsieur Pierre Franceschi, chargé de mission académique pour le développement du partenariat avec les entreprises, est à votre disposition afin d'assurer la liaison entre les établissements et le monde professionnel en collaboration avec les services académiques.

Vous me ferez donc parvenir avant le 12 octobre 2008 vos premières propositions et me préciserez le cas échéant, la nature des difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre des actions.

Je compte sur votre entière collaboration et vous remercie.

Le Recteur de l'académie de Corse

Michel BARAT